



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical  
du 23 septembre 2005*

**Réunion du comité syndical  
du 23 septembre 2005**

Le comité syndical du 23 septembre 2005 s'est réuni au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON

**Assistaient à cette réunion :**

- M. Yves BUTEL
- M. Hubert HENNO
- M. Gilbert MATHON
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Guy DELAHAYE
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Michel LETOCART

**Absents excusés :**

- M. Pierre MARTIN
- M. Philippe ARCILLON
- M. Jean-Louis WADOUX, qui a donné pouvoir à M. Jérôme BIGNON.
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Dominique CAMUS
- M. Christian THOMIRE
- M. Thierry HUET, démissionnaire

**Participaient également à cette réunion :**

- M. Jean-Christian CORNETTE
- M. Marc VOLANT
- Mme Michelle PAULY
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESDENT

## **I - GESTION DES MILIEUX NATURELS**

### **1 - Convention relative à l'utilisation de la maison RAMSAR et à l'accès au Parc Ornithologique du Marquenterre avec le Groupe Ornithologique Picard**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'utilisation de la Maison RAMSAR et à l'accès au Parc Ornithologique du Marquenterre avec le Groupe Ornithologique Picard.*

### **2 - Campagne de chasse 2005 / 2006**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager les dépenses relatives aux paiements des bracelets chevreuils et sangliers ainsi qu'à faire rembourser le prix des bracelets aux différents participants.*

## **II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

### ***SMACOPI***

### **3 - Renouvellement de contrat – Ingénieur – Milieux Naturels**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat, à temps complet, de cet agent à compter du 3 octobre 2005 pour une durée de 3 ans.*

### **4 - Réalisation de l'inventaire du patrimoine rural de l'arrière pays maritime – Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le recrutement de cet agent pour une durée de deux ans, à temps complet à compter du 17 octobre 2005. Il sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 436 selon la grille indiciaire du grade d'ingénieur.*

### ***LE CROTOY***

### **5 - Réorganisation de l'accès principal à la Réserve Naturelle de la Baie de Somme**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le coût prévisionnel de la phase préalable, le plan de financement prévisionnel et autorise son Président à solliciter les partenaires financiers ainsi qu'à lancer les consultations nécessaires, conformément au code des Marchés Publics.*

### **6 - Entrée de ville « Est » - Gestion des flux et traitement de l'espace public – Etude de définition**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le programme de l'opération, autorise son Président à engager la consultation pour la réalisation d'une étude de définition ainsi qu'à solliciter les partenaires financiers et signer les pièces à intervenir.*

### ***CELLULE LITTORALE***

### **7 - Projet de rehaussement de l'estran – Modification du plan de financement**

*Au vu des modifications apportées par le financement INTERREG III du projet, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération en date du 25 mars 2005 et d'approuver la délibération concernant le nouveau plan de financement du projet de rehaussement de l'estran de Quend-Plage des phases 1 et 2.*

### ***PLAN VELO FRANCO-BRITANNIQUE***

### **8 - Restauration de la maison pontonnière de Petit-Port – Avenants n° 1**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de ces avenants et autorise le Président à les signer.*

## **III – DESTINATION BAIE DE SOMME**

### ***MAISON DE L'OISEAU***

### **9 - Avenant à deux contrats de travail à durée indéterminée**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail des salariés.*

### ***JARDINS DE VALLOIRES***

### **10 - Programme de valorisation du site de Valloires - Etude de définition globale du projet / gestion des flux touristiques**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement, et autorise le Président à signer la convention avec l'Association de Valloires proposant que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par le SMACOPI ainsi qu'à lancer la procédure de consultation.*

### **11 - Marché public de travaux – Avenant n° 1**

#### **Gros entretien du mur d'enceinte – 1<sup>ère</sup> tranche – partie 2 : gros œuvre / petite menuiserie**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant n° 1 et autorise le Président à signer cet avenant avec l'Entreprise CHARPENTIER.*

**12 - Contrat à durée indéterminée d'un jardinier**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat à durée indéterminée du jardinier.*

**13 - Indemnité de stage**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à octroyer une indemnité de stage du 1<sup>er</sup> octobre 2005 à juin 2006 inclus.*

**14 - Contrat d'apprentissage**

*La reprise des cours ayant eu lieu fin août et début septembre, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer deux contrats d'apprentissage avec effet rétroactif au 29 août 2005 et 05 septembre 2005.*

***AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME***

**15 - Restructuration des sanitaires – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics.*

***AQUACLUB DE BELLE DUNE***

**16 - Fourniture et pose de la signalétique hygiène et sécurité - Avenants**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, la passation de cet avenant n° 2 et autorise le Président à signer cet avenant avec la Société BOSCHER.*

**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

**17 - Election des Vice-Présidents – Notification de la décision du Conseil d'Etat**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à mandater les dépenses correspondantes aux frais de procédure.*

**18 - DESTINATION BAIE DE SOMME – AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME**

**Eolienne de la Baie de Somme – Conventions avec EDF**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à les signer.*

**RAPPORT D'INFORMATIONS**

- **Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de juillet et août 2005**
- **Possibilité d'évolution du site du Cap Hornu**
- **Le Crotoy – Projet de création d'un centre conchylicole – Maîtrise d'ouvrage**